



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Votre attention, s'il vous plaît !

QUELS LEVIERS FACE À L'ÉCONOMIE
DE L'ATTENTION ?

RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL

JANVIER
2022



Résumé

La question de « l'économie de l'attention » trouve un sens renouvelé à l'heure où des plateformes numériques ont pris une place croissante dans notre quotidien et conditionnent la grande majorité de nos activités (activités professionnelles, activités culturelles ou de loisir, activités sociales, etc.). Celles-ci offrent des opportunités économiques inédites et des bienfaits importants aux citoyens, aux entreprises ou encore à l'État. Néanmoins, les plateformes numériques se sont lancées dans une course à la captation de l'attention, notamment en raison de leurs modèles d'affaires, pour la plupart fondés sur la collecte des données et la publicité ciblée, qui ont pour but de maximiser le temps passé par les utilisateurs devant les écrans.

Alors que les technologies numériques pourraient constituer des « supports de mémoire » tout à fait inédits et rendre possibles de nouvelles formes attentionnelles et de nouvelles activités réflexives, ces modèles d'affaires peuvent se révéler dangereux, à la fois pour la santé psychique ou mentale des individus (facultés attentionnelles, mémorielles, projectives, manque de sommeil), mais aussi pour les relations sociales et collectives (attention aux autres et aux environnements). Ils conduisent aussi à de nouvelles formes de manipulation des comportements : les technologies persuasives opèrent à un niveau infraconscient, à l'insu des individus, qui se voient ainsi souvent réduits à un ensemble de réactions réflexes et privés de leurs capacités réflexives.

Si l'attention désigne une capacité à la fois psychique (être attentif) et sociale (être attentionné), qu'en est-il, dans les sociétés de plus en plus soumises à des dispositifs numériques au service d'une « économie de l'attention », de nos capacités psychiques, de nos relations sociales, et plus généralement, de nos relations à l'environnement ? Autrement dit, quelles sont les conséquences de l'économie numérique de l'attention pour les écologies mentale, sociale et environnementale ? Et quels sont les leviers potentiels ? Est-il possible de concevoir et de développer des modèles technologiques et économiques alternatifs, qui intensifient les capacités attentionnelles, mémorielles, réflexives, créatives ainsi que les pratiques solidaires et contributives ?

Il n'est pas question de condamner le numérique ou les écrans en tant que tels ni d'imposer des mécanismes d'interdictions massifs comme ceux que l'on observe en Chine sur les jeux vidéo. Il s'agit, au contraire, de nous interroger sur des modèles économiques qui tirent leurs ressources de la monétisation de notre attention. De même, il nous faut décortiquer les outils de « captologie » et de « design comportemental » mis en œuvre par ces modèles, au lieu d'être conçus et développés dans l'intérêt des populations, en vue de renforcer leurs capacités cognitives et d'intensifier les solidarités collectives. Il s'agit enfin d'identifier les leviers (juridiques, économiques, technologiques, sociaux, éducatifs, politiques) qui pourraient être mobilisés pour retourner cette situation.

Partie I — L'économie de l'attention numérique : histoire, impacts, problèmes

Pour répondre à ces questions, ce dossier propose tout d'abord d'inscrire l'économie de l'attention dans une perspective historique, afin de comprendre comment les techniques de captation de l'attention ont évolué, en fonction des différents environnements médiatiques. Les médias numériques révèlent de véritables spécificités en termes d'effets psychiques (immersion, immédiateté, flux continu, sollicitations constantes, prédictions algorithmiques) et aboutissent au déploiement de technologies numériques de persuasion (recherche de l'engagement, hyper-vigilance, récompenses, etc.). Par ailleurs, l'économie numérique de l'attention, telle qu'elle se développe avec l'avènement des « sociétés de l'information » et des technologies numériques recouvrent de véritables spécificités, qu'il s'agisse de les biais cognitifs exploités, des modèles d'affaires associés à ces stratégies, ou encore des types de « technologies persuasives » mobilisées pour influencer les comportements des utilisateurs.

Partie II — Pourquoi l'économie numérique de l'attention et les technologies persuasives peuvent-elles s'avérer néfastes pour le vivant ?

Si l'économie de l'attention, telle qu'elle s'était développée au XXe siècle avec les industries culturelles audiovisuelles, avait pu avoir une fonction dans le cadre du modèle économique consumériste, elle semble aujourd'hui ruineuse pour les sociétés, confrontées à une double crise à la fois écologique et politique. En effet, si les modèles économiques basés sur la captation de l'attention permettent l'enrichissement très rapide et à très court terme de quelques entreprises numériques principalement américaines, elles peuvent s'avérer néanmoins dangereuses à la fois pour les capacités psychiques et cognitives individuelles, pour les relations sociales et intergénérationnelles, ainsi que sur le plan de notre rapport aux environnements. À terme, des individus « inattentifs » et « inattentionnés » non seulement ne peuvent pas faire société, mais cela affectera également leurs capacités à travailler, à penser, à créer et à innover, alors même que la situation critique que nous traversons requiert plus que jamais de telles facultés (mais aussi de nouvelles formes de solidarités). Il est donc essentiel de préserver notre attention.

Partie III — Comment mettre le numérique au service d'une attention psychique, sociale et environnementale ?

Quels leviers permettraient de limiter les effets néfastes des technologies numériques persuasives et de l'économie de l'attention ? Et surtout, quelles stratégies pourraient mettre les technologies numériques au service d'une attention psychique, sociale et environnementale ?

De nouveaux droits et obligations pourraient être débattus, tels que :

- La consécration d'un droit d'être informé sur les dispositifs de captation attentionnelle
- La mise sur pied d'une politique européenne permettant de lutter contre les risques qu'entraînent les modèles d'affaires relevant de « l'économie de l'attention »
- La reconnaissance d'un droit de paramétrer les contenus et les émetteurs
- La sanction des designs abusifs et trompeurs
- Le renforcement du droit à la déconnexion
- La création d'un droit à l'interopérabilité entre plateformes

À côté de quoi, des leviers politiques, sociaux, éducatifs peuvent aussi être mis en avant pour :

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux psychiques et sociaux de l'économie de l'attention
- Renforcer l'éducation critique et pratique aux médias numériques dans le cadre de projets scolaires et extrascolaires
- Missionner l'école pour concevoir et expérimenter des supports et des pratiques numériques cultivant l'attention profonde et l'attention conjointe
- Développer des recherches transdisciplinaires sur « les technologies de l'esprit » et les intégrer à la formation des professionnels de l'éducation et du soin
- Penser les politiques relatives à nos lieux de vie

Enfin, il est nécessaire de soutenir, concevoir et développer de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs numériques qui renforcent l'attention conjointe

et les liens sociaux sans réduire les individus à des comportements pulsionnels ou à des mécanismes cognitifs, c'est-à-dire des dispositifs sociotechniques :

- permettant aux individus de nourrir leurs capacités de mémorisation, de réflexion, d'interprétation, d'expression dans le milieu numérique.
- mettant en œuvre de nouvelles formes de solidarités collectives, à travers des pratiques collaboratives, participatives, contributives et soigneuses, qui sont au principe de l'attention sociale.

Le numérique ouvre pour cela des possibilités inédites, à condition d'engager et de soutenir des recherches permettant de concevoir des outils numériques, qui ne soient pas fondés sur les seuls automatismes algorithmiques et la captation des attentions, mais qui laissent le champ ouvert pour l'interprétation, la réflexion et les relations sociales.

Conclusion

Les effets nocifs de l'économie de l'attention deviennent de plus en plus tangibles et présents dans le débat public. Tout l'enjeu consiste alors à lutter contre les dangers de ces modèles technologiques et économiques, sans condamner le numérique ou les écrans de manière générale, ni soumettre les citoyens à des restrictions liberticides. De nombreuses mesures peuvent être débattues en ce sens.

Enfin, pour dépasser cette alternative entre exploitation des attentions et restriction des libertés, les pouvoirs publics ont tout intérêt à organiser, à soutenir, à valoriser et à investir dans de nouvelles formes de coopérations entre chercheurs, professionnels d'éducation et de santé, associations, entreprises et industriels de l'audiovisuel et du numérique. Ensemble, ces acteurs pourront réfléchir à de nouveaux modèles technologiques fondés sur des logiques économiques qui ne reposent plus sur le marketing, la publicité et la consommation, mais qui soient porteurs d'avenir pour les populations.

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante, chargée d'interroger la relation de l'humain au numérique prise dans toute sa complexité et de formaliser les problématiques qui y sont liées. Il vise à mettre en partage les éléments utiles à la pensée individuelle et collective ainsi qu'à la décision publique en France et en Europe. Il est composé d'un collège interdisciplinaire de 17 membres nommés par le Premier ministre et de 4 parlementaires désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2 ans. Le Conseil national du numérique est placé auprès du secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques. Il est institué par le décret du 2017 modifié par le décret du 13 février 2021.

Ce dossier a été réalisé par Anne Alombert et Olga Kokshagina, membres du Conseil national du numérique, avec le précieux concours de Myriam El Andaloussi, Joséphine Hurstel et Jean-Baptiste Manenti, rapporteurs, ainsi que les autres membres du secrétariat général du CNNum.

Conception graphique
Service de la
communication
du SG du ministère
de l'Économie, des
Finances
et de la Relance

Crédits photo
© Inria / Photo M. Magnin
© MEFR
© CNNum

CONTACT

info@cnumerique.fr

Conseil national du numérique
67 Rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

